

PROGRAMME DE FORMATION

Etre référent du projet d'accompagnement personnalisé en institution médico-sociale. Co-construction et mise en oeuvre

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel social, éducatif et des divers services chargé de concevoir, de rédiger et de mettre en oeuvre des Projets d'Accompagnement Personnalisé.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Différencier la référence à la personne de la coordination de parcours de vie.

Se positionner en tant que référent-coordonateur.

S'approprier la méthodologie de projet et ses outils.

Identifier et faire vivre le réseau partenarial interne et externe.

Programme

"• Evolution de la fonction : du référent de projet vers le coordinateur du projet de vie.

- Un nouveau modèle d'organisation pour l'action médico-sociale : la plate-forme de services.
- La co-construction du projet : de l'émergence des besoins à l'évaluation du projet.
- Le repérage du réseau et des acteurs du projet.
- La méthodologie de projet et ses outils.
- Incarner sa fonction : positionnement, rôle, animation et communication.

NB - Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, apporter des exemples de projets d'accompagnement, aux fins de servir, éventuellement, de supports d'exercices au cours du stage. Les documents seront anonymisés.

"

Méthodes et supports

" Apports théoriques et méthodologiques. Travaux en sous-groupes. Exercices pratiques et d'écriture à partir de situations concrètes. Échanges. "

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.